



Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation sur la commune de Sierre

Les demandes déposées tardivement (moins de 30 jours avant la manifestation), pourraient ne pas être traitées !

Constituent une manifestation les activités, qu'elles soient publiques ou privées, telles que les rassemblements, cortèges, réunions, spectacles ou divertissements divers, à but de diffusion d'informations, politiques, sportifs, de bienfaisance ou d'utilité publique, culturelle ou commerciale, ayant lieu sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public.

Sont également considérées comme des manifestations, les événements organisés sur le domaine privé et susceptibles de déployer des conséquences sur le voisinage, notamment de créer des nuisances sonores, une occupation accrue de la voie publique ou nécessitant la mise en place de mesures en lien avec la tranquillité et l'ordre publics.

Type de manifestation :

publique

privée

- Manifestation sportive, culturelle, sociale
- Marché
- Soirée, rassemblement festif
- Spectacle, concert
- Conférence
- Exposition
- Manifestation à but commercial ou promotionnel
- Collecte de dons en faveur d'une œuvre de bienfaisance
- Loto / tombola
- Autre (anniversaire, mariage...):

Nom de la manifestation :

Lieu(x), date(s) et horaires de la manifestation :



Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation sur la commune de Sierre

DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Description de la manifestation :

Responsable(s) manifestation (✉/@/☎):

Programme de la manifestation :

Diffusion de musique : **Oui** **Non**

Pose de stand(s) ou tente(s) : **Oui** **Non**

Dimensions :

(Pour la pose de stands, tentes ou autre, un plan à l'échelle doit être transmis obligatoirement)

Dates & horaires de montage/démontage (début et fin) :

Montage :

Démontage :

PLAN DE LA MANIFESTATION

Pour toute manifestation nécessitant **des installations fixes ou mobiles** (stands, tentes ou autres), **un plan détaillé** de ces installations **à l'échelle** sur un plan de situation cadastral doit être **obligatoirement** transmis, faute de quoi la demande **ne sera pas traitée** et renvoyée au requérant.

La base cadastrale peut-être téléchargée ou imprimée sur le SIT communal :

<http://map.vsgis.ch/sierre>



Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation sur la commune de Sierre

Fermeture de places/routes à prévoir : Oui : De _____ à _____ Non

Noms des place(s)/route(s) :

Réservation de places / salles communales : Oui Non

Noms de place(s)/salle(s) :

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

La fontaine située au centre de la place fait partie intégrante de cette dernière au même titre que les autres aménagements (arbres, mâts d'éclairage, bancs, etc...). La manifestation avec ces installations devra tenir compte que la fontaine restera en service durant celle-ci.

Son extinction pourra être accordée sur dérogation uniquement si les dimensions des installations ne permettent pas d'éviter la zone de la fontaine. Son extinction devra être motivée ci-dessous et la preuve qu'une autre solution n'est pas réalisable sur l'ensemble du périmètre de la place de l'Hôtel de Ville apportée. La demande sera ensuite analysée par le service responsable qui pourra refuser son extinction si une autre solution évidente apparaît.

Extinction souhaitée de la fontaine Oui Non

Motivation pour l'extinction : -----

Date & horaire de l'extinction : -----

Date & horaire de la remise en fonction : -----

Vente de boissons avec ou sans alcool : Oui Non

Vente de mets : Oui Non

Utilisation d'appareils à gaz : Oui Non



Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation sur la commune de Sierre

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET MAINTIEN DE L'ORDRE

Public attendu :

Existe-t-il un concept de sécurité ? : Oui Non
(1 agent de sécurité pour 100 personnes)

Nom(s) des personnes responsables ou de l'agence de sécurité (✉/@/☎) :

Existe-t-il un dispositif médico-sanitaire ? : Oui Non

Existe-t-il un concept de sécurité incendie ? : Oui Non

Existe-t-il un concept de parage ? : Oui Non

Existe-t-il un concept de nettoyage du lieu de la manifestation ? : Oui Non

Existe-t-il une assurance RC manifestation ? : Oui (Joindre une copie du contrat) Non

PRESTATIONS ET BESOINS MATERIEL

Demande de prestations (voirie) / autre matériel : Oui Non

Liste :

Eau / électricité : Oui Non

Toilettes prévues : Oui Non
(1 unité / 200 personnes – séparer femmes /hommes)



Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation sur la commune de Sierre

Pose de signalisation par la Police Municipale : Oui Non

Remarques :

Date et signature : 21/03/2018